

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 69

présenté par  
Mme Batho  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 7**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou de se maintenir ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'intrusion est constituée par le fait de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement scolaire.